



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

logement social

Question écrite n° 69273

Texte de la question

Mme Corinne Marchal-Tarnus souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement sur une proposition faite par la fondation Abbé-Pierre relative au prix du foncier fixé par les services de l'État lors d'opérations de vente immobilière. En effet, la limitation des coûts et la garantie d'un équilibre financier des chantiers de construction de logements sociaux semblent pouvoir favoriser la réalisation des 500 000 logements sociaux prévus par le plan de cohésion sociale. Aussi, elle souhaiterait savoir dans quelle mesure le préfet pourrait déroger, à la baisse, du prix établi par le service des domaines.

Données clés

Auteur : [Mme Corinne Marchal -Tarnus](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69273

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : emploi, cohésion sociale et logement

Ministère attributaire : emploi, cohésion sociale et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 juillet 2005, page 6545

Question retirée le : 26 juillet 2005 (Fin de mandat)